

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Etudiants

ANNEE UNIVERSITAIRE 202_ - 202_

I) Limitation à 96 heures de Travaux Dirigés :

Je soussigné(e)

m'engage à n'accepter aucune autre charge d'enseignement qui excéderait **96 heures** de travaux dirigés dans l'Enseignement Supérieur.

et m'engage à informer immédiatement l'Université Savoie Mont Blanc de tout changement pouvant intervenir dans ma situation au cours de l'année universitaire 201_ - 201_

Fait à, le

Signature

II) Complément pour étudiant étranger hors U.E, et n'ayant pas fourni d'autorisation de travail :

Je soussigné(e)

m'engage à ne pas dépasser une quotité totale de 60% par rapport à la durée légale annuelle de travail, soit 964 heures sur le territoire national français.

Fait à, le

Signature